



**Séance du Bureau Syndical du
Mercredi 29 Mai 2024 - 18h00
au SMTD
Membres en Exercice : 9**

6 Membres présents : Claude HEGO (Président du SMTD) - Christophe DUMONT - Damien FRENOY - Jean-Luc HALLE - Robert STRZELECKI (Vice-Présidents) - Jessica TANCA (Vice-Présidente).

3 Membres absents : Christophe CHARLES - François CRESTA - Julien QUENNESSON (Vice-Présidents).

Était également présent : O. VAN MASSENHOVE (DGS du SMTD).

**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL N°2024_33_BS
AIRE DE COVOITURAGE DE LALLAING – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE
SUBVENTION**

Vu la délibération du Comité syndical en date du 29 juillet 2020 déléguant au Bureau syndical l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention de participations financières dans le cadre des missions du SMTD.

Vu la délibération du Comité Syndical n°22-12-5-1 en date du 14 décembre 2022 validant l'analyse multicritères des aires de covoiturage.

Le schéma directeur interdépartemental de covoiturage des départements du Nord et du Pas-de-Calais élaboré en 2014 a identifié sur le territoire du SMTD huit emplacements.

Le SMTD, compétent dans la réalisation d'aires de covoiturage, a délibéré en date du 14 décembre 2022 la priorisation de création de ces aires en cohérence avec le Schéma Directeur Interdépartemental.

L'aire sur la Commune de Lallaing a été identifié dans le cadre de cette politique de priorisation des aires de covoiturage.

Cette aire se situe à un carrefour stratégique (échangeur N°25 de l'A21) entre l'A21 permettant de se rendre vers Douai et Lens et vers Valenciennes et l'A23 permettant de se rendre vers Lille ou vers Valenciennes. La proximité d'un arrêt de la ligne de bus régulière 3 du réseau EVEOLE ainsi que la présence de bandes cyclables le long de la D225, conjuguée à l'installation d'un abri vélos sécurisé permettent l'accès à cette aire aux modes alternatifs et en fera un pôle d'échange multimodal.

D'une capacité de 60 places, cette aire comportera 2 emplacements PMR ainsi que huit emplacements équipés d'une borne de recharge électrique avec la possibilité d'en équiper d'autres à terme.

Envoyé et reçu en préfecture le 13.06.2024

Publié sur le site le 14.06.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20240529-2024_33_BS-DE

De plus, elle sera sécurisée avec la mise en place d'un dispositif de vidéo-surveillance. Elle bénéficiera également d'un abri vélo sécurisé.

L'arrêt de la ligne de bus régulière 3 du réseau Evéole ainsi que la présence de bandes cyclables le long de la D225 permettent l'accès à cette aire aux modes alternatifs et en fera un pôle d'échange multimodal.

Pour finir, en accord avec la politique de gratuité des transports sur le territoire du SMTD l'accès à cette aire sera également gratuit pour tous les usagers.

L'aménagement de cette aire de covoiturage s'intégrera dans le projet d'aménagement paysager des abords du site Germignies Sud mené par la Ville de Lallaing.

Sur la base des études d'avant-projet, le coût prévisionnel d'aménagement de l'aire s'élève à 491 670€.

Pour financer cet investissement, le SMTD sollicitera des subventions au titre des fonds suivants :

- L'Accompagnement des Projets d'Aménagement d'Aires de Covoiturage porté par le Département du Nord,
- Le Fonds Vert porté par l'Etat.
- Le FEDER
- Le dispositif ALVEOLE dédié aux abris vélos sécurisés.

Douais Agglo sera également associée au projet pour l'implantation de la borne de recharge électrique et coordonner l'implantation de cette aire en toute complémentarité.

Sous réserve de l'instruction des demandes de financement, le Plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Partenaires	Montant HT	Part de financement
FEDER	100 000,00 €	20,34%
Fonds Vert - Etat	120 000,00 €	24,41%
DEPARTEMENT LE NORD	100 000,00 €	20,34%
ALVEOLE	18 660,00 €	3,80%
SMTD	153 010,00 €	31,11%
TOTAL	491 670,00 €	100,00%

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical d'approuver le plan de financement proposé et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Envoyé et reçu en préfecture le 13.06.2024

Publié sur le site le 14.06.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20240529-2024_33_BS-DE

Monsieur le Président met au vote.

Le Bureau après avoir délibéré

Nombre de délégués en exercice : 9

Nombre de votants : 6

Suffrage exprimé : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE le plan de financement proposé et AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs mentionnés dans le plan de financement.

**Fait à Guesnain,
Le 31 Mai 2024**

Le Président,

Claude HEGO

Envoyé et reçu en préfecture le 13.06.2024

Publié sur le site le 14.06.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20240529-2024_33_BS-DE